



## **CAP des Attaché-e-s des MTES/MCT du 30 mai 2018**

### **Déclaration des élu-e-s UNSA-UPCASSE**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,  
Cher-e-s collègues,

Cette CAP, dédiée aux mobilités des attachés, s'inscrit dans un contexte bien particulier et nous allons vous le démontrer.

CAP : voila 3 lettres pour abrégé Commission Administrative Paritaire, instance de dialogue social statutaire émanant de l'élection des corps de fonctionnaires, quelque soit la Fonction Publique, depuis son décret fondateur de 1982. Un lieu qui a démontré sa légitimité (il suffit d'observer le taux de participation aux élections) tout particulièrement chez les attachés et sa pertinence pour échanger et statuer sur des situations humaines tout simplement et pas seulement à partir de tableaux, de données (croisées ou pas), de fichiers, par mails. Un lieu nécessaire pour l'administration qui n'a pas toujours toutes les informations exhaustives nécessaires pour prendre les bonnes décisions. Bref, une instance qui a fait ses preuves.

Mais l'acronyme CAP se rapproche aussi de « CAP 2022 » ou « cap sur action publique 2022 » mais que restera-t-il des CAP en 2022 dans le cadre de la feuille de route du Gouvernement pour réduire la dépense publique, la Fonction Publique et le statut des fonctionnaires avec une perspective de recours massif aux personnels contractuels ? Vous devinez la réponse ...

Le 25 mai dernier, la DGAFP a présenté un scénario pour les futures CAP élues en 2022 qui les transforme radicalement, sans pour autant les éradiquer complètement.

Les transformations importantes par ordre de priorité fixé par la DGAFP sont les suivantes :

- 1- supprimer toutes les compétences des CAP sur les actes de mobilité/mutation.
- 2- discussion autour des critères d'inscription au tableau pour les promotions, seulement. Ce qui revient à ne débattre sur aucun dossier individuel !

Quand on voit déjà comment certaines zones géographiques sont maltraitées en terme de proposition de promotions de corps, qui va assurer un rôle de contre-pouvoir ? Personne ou bien le juge, déjà surchargé en contentieux et pour lequel le Gouvernement expérimente justement un processus de médiation préalable obligatoire hors CAP, dans certains ministères et dans lequel le médiateur est un agent du ministère concerné par le litige... chercher l'erreur ! Gagner du temps par des recours souvent dissuasifs et stigmatisant surtout chez les cadres et au final, accroître un peu plus le fait du prince,

voilà ce que recherche en fait le Gouvernement !

3- évolution du rôle des CAP vers le recours et le disciplinaire avec, pour la Fonction Publique de l'Etat et la Fonction Publique Hospitalière, l'alignement sur la Fonction Publique Territoriale pour l'exclusion temporaire des fonctions de 3 jours sans rémunération dans le groupe 1 (sans consultation de la CAP)

4- suppression éventuelle du paritarisme

Sous couvert de blocages au niveau des mobilités des personnels, le Gouvernement veut vider la quasi-totalité des prérogatives des CAP et laisser les agents seuls face à leur service employeur, pour tous les actes de gestion des RH, sans aucun contre-pouvoir !

Ce projet de recul social sans pareil est inadmissible et l'UNSA s'y opposera fermement en l'état actuel des proposition du Gouvernement.

Ce dernier veut surtout rendre responsable les CAP des difficultés de mobilité des personnels dans certaines régions. Cela est totalement faux et vous le savez Madame la Présidente. Ces difficultés résultent de plusieurs causes. La « gestion des compteurs » en est une. Mais la très grande concurrence entre les corps pour des postes de moins en moins nombreux au fur et à mesure des fusions, réorganisations et restructurations des services, est probablement la principale explication.

La part considérable des postes publiés en « susceptibles d'être vacants » en est la parfaite illustration. Les écarts observés entre les zones géographiques attractives et celles qui le sont moins n'ont pas pour cause les CAP, tout de même, il faut être sérieux !

Au MTES/MCT, vous avez décidé d'aligner comme trop souvent la règle vers le bas : au lieu de 3 cycles annuels, nous sommes passés à 2, ce qui allonge les délais de vacance sur les postes. Pour autant, le groupe de travail prévu depuis 2 ans pour accompagner cette décision sur les mobilités n'a pas avancé et les propositions pragmatiques faites par l'UNSA sont restées lettre-morte. Par contre l'administration s'est empressée de créer « les mobilités au fil de l'eau des A+ » en centrale ... une sorte d'expérimentation des projets du Gouvernement pour contourner les CAP ?

Que dire également des cotations des postes dans le cadre du RIFSEEP qui constituent un puissant frein à ma mobilité dans ses modalités de gestion dans nos ministères, mais nous y reviendrons par la suite.

Enfin, nous souhaiterions connaître en toute transparence les propositions qui ont été faites par nos ministères à la DGAFP sur le rôle des CAP dans le cadre de AP 2022.

L'UNSA a toujours considéré que des évolutions sont nécessaires pour moderniser la gestion des CAP en vue de consacrer du temps aux situations les plus délicates (mobilités ; promotions). Et les représentants du personnel ont agi en ce sens (contributions aux règles de gestion, CAP électroniques pour des situations urgentes ...).

Ajoutons que nos ministères ne publient que des postes profilés et le rôle de classement des chefs de service est déjà une réalité depuis plus de 25 ans. Cela démontre déjà une grande souplesse venant contredire le soi-disant « carcan » des CAP ...

Nous avons également noté la volonté du Gouvernement de limiter le nombre de CAP par ministère en les fixant par « macro grade ».

Il est bien regrettable que le MTES et le MCT aient refusé de manière continue les pré CAP inter-corps que notre syndicat a réclamées pendant des années. Cela aurait permis d'éviter au Gouvernement de promouvoir sa propagande « anti-corps » en jouant la division des agents entre eux !

Un autre exemple concerne justement le CIGEM des attachés. Cette réforme statutaire reste inaboutie, alors même qu'elle devait permettre de faciliter les mobilités interministérielles.

Ainsi, la DGAFP serait assez inspirée en tant que DRH de la FPE d'imposer des règles de gestion qui aillent dans le sens souhaité par les réformes statutaires qu'elle met en place pour justement faciliter les mobilités.

Aujourd'hui, pour concrétiser une promotion sur le grade d'attaché, il faut pour certains ministères être déjà nommés sur le grade, ce qui rend toute mobilité hors ministère impossible pour les SACDD promus, contrairement à ce qui se passe dans nos ministères. Cela est incompréhensible !

Ce jour de CAP est également particulier puisque nous siégeons en formation conjointe avec celle de nos collègues inspecteurs des affaires maritimes, à qui l'UNSA-UPCASSE souhaite la bienvenue.

Un corps en moins au sein de la FPE, voilà qui va réjouir la DGAFP à n'en pas douter ... voilà qui va aussi justifier de réduire encore un peu plus les effectifs support sabrés depuis des décennies avec les résultats que l'on sait : difficulté à faire des CAP, suppression des pré-CAP mobilités cette année qui va alourdir fortement le travail de notre journée, malgré les efforts de MGS, retards dans les actes de gestion et surcharge permanente de travail pour les personnels des BRH et des payes !

Mais si nous souhaitons la bienvenue à nos amis IAM, nous voulons aussi rappeler ici que ceux qui intègrent le corps des attachés entrent dans un corps où le déroulement de carrière, les rémunérations ne seront pas les mêmes que chez leurs collègues intégrant le corps des ingénieurs. C'est donc bien « une intégration à deux vitesses » qui a été décidée par nos ministères, ce que nous n'avons cessé de contester.

Et l'UNSA-UPCASSE en profite pour exiger une nouvelle fois de l'administration, qu'elle corrige les écarts observés sur ces points : harmonisation indemnitaire, augmentation du nombre d'emplois fonctionnels puisque les écarts atteignent le double entre les deux filières ! Le décret statutaire paru au JO de ce jour et fixant à 151 le nombre de CAEDAD est bien loin de corriger le delta abyssal et injuste ! L'UNSA regrette ne pas avoir été entendue par toutes les organisations syndicales lors du vote des vœux qu'elle a présentés en CTM sur ce sujet en 2016 et en 2017 dans le cadre de la fusion du corps des IAM et espère que l'unité syndicale prévaudra pour contraindre l'administration à corriger ces écarts devenus intolérables.

Notre syndicat attend toujours les propositions de l'administration en terme de formation continue et de parcours professionnel pour les métiers de la mer permettant de conserver les compétences nécessaires aux personnels issus des IAM et de tout agent de catégorie A souhaitant se positionner sur ces métiers.

Parmi les sujets d'actualité, nous souhaitons vous faire part de notre mécontentement sur la lenteur à produire le rapport du jury d'accès au principalat.

Il a fallu toute la pugnacité de l'UNSA-UPCASSE après plusieurs rappels, pour que le jury 2018 soit enfin mis en ligne et finalement peu de temps avant la fin de la clôture des inscriptions pour la session 2019... Vous conviendrez que l'administration n'envoie pas un signal fort pour inciter les attachés à se présenter massivement à cette sélection et inverser une tendance à la baisse du nombre d'inscrits et de présents observée depuis le passage en format RAEP de l'épreuve de sélection !

Nous ne reviendrons pas sur le concours interne du CIGEM dont nous avons déjà parlé, mais nous souhaitons savoir concrètement si les PEC ont été réajustées à partir de l'exercice précédent, afin d'aider au mieux les candidats à préparer ce concours.

L'UNSA-UPCASSE revendique une nomination des lauréats le lendemain des résultats du concours, à l'instar des agents issus du concours de déprécarisation.

Au sujet de l'accès au 3ème grade, comment les choses vont s'organiser pour rendre opérationnelles les promotions du TA de septembre si le texte modificatif sur les fonctions grafables n'est pas paru ?

Nous demandons également à la DRH d'assurer une vigilance sur le nombre de dossiers proposés afin de ne pas se retrouver dans les situations déficitaires observées depuis 2 ans (ayant justifié des boycotts) et par conséquent de prendre toute initiative de manière anticipée. L'UNSA-UPCASSE exige également que l'administration sature les promotions budgétairement disponibles.

Pour les emplois fonctionnels, nous souhaitons disposer d'un bilan suite à la gestion individualisée engagée pour les agents détachés et qui sont attachés hors classe. Combien de postes seront disponibles pour faire des nominations CAEDAD au 1/1/2018 ? Nous vous rappelons notre revendication de prendre en considération la situation des APE qui ont déjà fait des mobilités sur des postes exposés et qui n'ont strictement rien eu en retour pour une très large majorité d'entre eux ...

Ces nominations doivent se faire après consultation des représentants du personnel et dans cette CAP si cela continue à s'appliquer pour nos collègues de la filière technique car nous refuserions d'avoir un traitement différencié : nous attendons vos précisions à ce sujet et probablement la date de la réunion annoncée pour nous présenter la note de gestion

Nous demandons un nouveau bilan sur les actes de gestion assurés par la DRH pour les attachés. Nous vous avons à plusieurs reprises alerté sur des retards dans les productions, malgré l'engagement des personnels de DRH/GAP, du turn-over élevé et d'un taux de vacance encore trop important.

Quelles sont les mesures concrètes en terme d'organisation et de moyens que vous avez prévues pour redonner un niveau de service « normal » et tout particulièrement avec l'arrivée de nos collègues IAM ?

L'UNSA-UPCASSE souhaite également vous alerter sur les conditions de travail très dégradées de nos collègues et comme tous les personnels qui travaillent dans l'Arche de la Défense, depuis les inondations de début mai et la panne générée sur le système de ventilation et de climatisation dans cet immeuble de grande hauteur. La situation est devenue intenable et des solutions de télétravail en particulier doivent être trouvées rapidement. Notre fédération interviendra en ce sens dans les instances dédiées, y compris en inter-syndical, mais nous avons souhaité profiter de notre CAP pour vous le dire également.

Quant au RIFSEEP, je donnerai la parole à notre secrétaire national, pour faire un point précis sur ce dossier très sensible.

Je vous remercie de votre attention.